



Sonar
fonds de dotation

**APPEL A PROJET COMMANDE
D'ECRITURE**

SONAR

SONAR est un fonds de dotation porté par le PÉRISCOPE, lieu de diffusion et de création dédié aux musiques innovantes.

Le projet PÉRISCOPE s'articule autour de différents volets : Organisation de concerts, Soutien à la création et Travail en faveur des publics. Pour ce faire, le PÉRISCOPE fonctionne comme un lieu de fabrique et d'échange avec les artistes, équipé d'une salle de concerts, de locaux de répétition et d'un plateau spécifiquement équipé pour les musicien·ne·s en résidence. L'association s'appuie par ailleurs sur un maillage local, national et international de structures et de partenaires qui partagent son engagement et contribuent au rayonnement du projet et de son innovation. Le projet PÉRISCOPE est reconnu et soutenu par l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre de conventions pluri-annuelles et par des sociétés civiles.

Créé pour soutenir la création et l'innovation artistique, l'objectif de SONAR est de donner les moyens aux artistes et aux infrastructures de développer des projets qui feront le paysage musical et sonore de demain.

AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COMPOSITEURS ET SOUTENIR L'INNOVATION ARTISTIQUE

Encourager les structures de production et de diffusion à programmer des œuvres de musique de compositrices·eurs vivant·es, assurant ainsi, auprès du public, la diversité de l'offre et le renouvellement des répertoires.

Il apporte aux compositrices·eurs un soutien pour l'effort accompli lors de la création musicale et leur permet de se concentrer sur la création en se libérant de l'objectif rentable et commercial, tout en permettant la présentation au public des œuvres soutenues.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET CONDITIONS DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE

L'aide est accordée pour l'écriture ou l'arrangement d'une œuvre musicale.

Tout·e compositrice·eur peut solliciter une aide à l'écriture. Il n'existe ni limite d'âge, ni âge minimum, ni condition relative à la nationalité, n'est pas nécessaire de faire valoir un diplôme musical, ni une éventuelle notoriété.

Sont étudiés les genres musicaux ayant une filiation au jazz contemporain.

Pour être recevable la demande doit être accompagnée d'un projet d'interprétation par un ou plusieurs musiciens et de perspectives de diffusion, ce qui justifie l'engagement écrit d'au moins une structure de diffusion, salle ou festival repéré.

LA COMMANDE D'ECRITURE

Une commande d'écriture permet de soutenir le temps d'écriture des œuvres des musicien.e.s. Ce temps n'est généralement pas rémunéré. Grâce à la commande d'écriture, nous souhaitons accompagner les artistes dans les premières étapes de leur processus créatif.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont étudiés par le Conseil d'Administration du fonds de dotation avec l'appui d'un comité de professionnels (artistes, journalistes, salles et festivals...), permettant une équité de traitement dans la sélection des dossiers.

Après avis du comité d'experts, la commande d'écriture est délivrée par le CA en tenant compte de la maîtrise technique du compositeur, de l'intérêt artistique de son projet et des conditions de production et de diffusion de l'œuvre.

La décision d'attribution est notifiée au demandeur. L'aide est versée directement à la compositrice·eur. La remise de la partition doit être faite au plus tard dans les 12 mois qui suivent la décision d'attribution.

LE DOSSIER DE DEMANDE

Le dossier de demande doit être adressé par mail au CA de SONAR au plus tard le 10 décembre 2021. Il comprend les pièces suivantes :

- Présentation détaillée du projet d'écriture et de la démarche artistique incluant la description de la formation qui interprétera le ou les œuvres
- Lettre d'engagement signée par la·e responsable d'un lieu de diffusion pour la représentation de l'œuvre musicale
- CV de la compositrice ou du compositeur
- Liste des compositions et œuvres déjà réalisées
- 3 extraits sonores des œuvres déjà réalisées

Il doit donc être accompagné d'au moins trois morceaux enregistrés attestant que le demandeur a la qualité de compositrice·eur et d'un engagement écrit, souscrit par toute personne susceptible d'assurer la diffusion de l'œuvre objet de la demande, d'en assurer la représentation au moins une fois.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE DEMANDE ?

Envoyer votre dossier par mail à : contact@sonar-dotation.fr en objet de mail inscrire :
Commande d'écriture 2021 - le nom de votre projet

Attention, toute demande incomplète ou avec le mauvais objet de mail ne sera pas traitée !
Vous recevrez un mail de confirmation de votre demande par retour de mail dans les 7 jours suivant votre dépôt.

Si vous êtes sélectionnés vous serez recontacté directement à partir du 17 décembre 2021

Si vous n'avez pas été sélectionné, vous recevrez un mail pour vous l'indiquer à partir du 10 décembre 2021

Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à :

Garance Amieux - chargée de mission mécénat : contact@sonar-dotation.fr